



Désaccord des propriétaires concernant une vente immobilière

Par **belphil**, le **29/09/2008** à **13:16**

Je vis avec mon amie (concubinage non déclaré) dans une maison dont nous sommes propriétaires tous les deux, ma question est la suivante:
je désire contrairement à elle, vendre cette maison, est-il possible de le faire sans son accord?
sinon comment puis-je procéder?

Par **citoyenalpha**, le **29/09/2008** à **14:20**

Bonjour

en cas de désaccord entre les copropriétaires vous ne pouvez que trouver un acheteur prêt à investir dans une moitié de maison.

Proposer à votre copropriétaire d'acheter votre part de la maison. Vous ne pouvez l'y contraindre.

Au moment de l'achat d'une maison en copropriété il faut prévoir de signer une convention d'indivision prévoyant notamment qu'en cas de volonté de vendre d'un des copropriétaires l'autre copropriétaire sera soit tenu d'acheter la quote part de l'autre propriétaire soit de vendre la maison et de se partager sa valeur.

Restant à votre disposition